



Banque de la République d'Haïti
Le Gouverneur

Réf.: BRH/SBIF/20#72

Le 23 juin 2020

Aux Directeurs Généraux
des banques et des maisons de transfert
En leurs bureaux.-

Madame le Directeur Général,
Monsieur le Directeur Général,

La Banque de la République d'Haïti (BRH) vous avise, par la présente, que suite aux demandes de plusieurs maisons de transfert, l'entrée en vigueur de la Circulaire 114-1 portant sur les opérations de transferts sans contrepartie est fixée au 3 août 2020.

La Banque de la République d'Haïti vous prie de recevoir, Madame, Monsieur le Directeur Général, ses salutations distinguées.



Jean Baden Dubois